SAS HUISSIERS REUNIS
Office de Mornant
David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE
Huissiers de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tel : 04 78 44 02 14
Fax : 04 78 44 14 75
www.huissiers-reunis-mornant.fr

HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 298280

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Et le VINGT HUIT AVRIL à 14 heures 05 minutes environ,

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du Rhône domicilié 3 rue de la Charité BP 629 69239 LYON CEDEX 02.

Ayant pour Avocat constitué, **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant à 69003 LYON Immeuble le Britannia 20 Boulevard Eugène Deruelle, au Cabinet de laquelle domicile est élu où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon ministère en date du 15 février 2021,

- D'une ordonnance rendue en date du 22 avril 2021 par Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON, sur requête en date du 19 avril 2021,

- **Impôt sur le Revenu 2008 Rôle n° 11/53011:**

  Mise en recouvrement le 31/08/2011
  Majoration le 15/10/2011

- **Impôt sur le Revenu 2013 Rôle n° 16/92901:**

  Mise en recouvrement le 31/10/2016
  Majoration le 15/12/2016

- **Contribution sociale 2012 Rôle n° 16/53201:**

  Mise en recouvrement le 31/10/2016
  Majoration le 15/12/2016

CONTRE :

- **Monsieur** . Commerçant de nationalité né le à époux de Madame , mariés sans contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de le ', demeurant

- **Madame née** le à , mariés sans contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de le , de nationalité , sans profession demeurant

Lesquels sont propriétaires :

➔ **Sur la commune de GIVORS 69700 7 rue Roger SALENGRO dans un ensemble immobilier en copropriété comprenant cour et bâtiment élevé sur sous sol, rez de chaussée et trois étages.**

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AR	165	7 rue Roger Salengro	00ha 01a 71ca

Les lots 1, 2, 3 4, 5, 6, et 7.

Lot 1 : caves au sous-sol avec les 52/1000èmes des parties communes,

Lot 2 : un local professionnel au rez de chaussée, composé de 2 pièces sur rue et deux pièces sur cour, couloir central et deux portes palières, et les 258/1000èmes des parties communes,

Lot 3 : un appartement au 1er étage composé de salle à manger, de séjour sur rue, chambre et cuisine sur cour, salle de bains, WC et Hall, une porte palière et les 233/1000èmes des parties communes,

Lot 4 : un appartement au 2ème étage composé de bureau, et chambre sur rue, deux chambres sur cour, salle de bains, deux portes palières avec les 233/1000èmes des parties communes,

Lot 5 : un local professionnel au 3ème étage, composé de deux pièces sur rue, deux pièces sur cour, hall et une porte palière et les 169/1000èmes des parties communes,

Lot 6 : une cour à usage professionnel de 10m² environ, le lot du lot n°2 et un WC avec les 13/1000èmes des parties communes,

Lot 7 : une cour à usage d'agrément à l'est du tènement avec 42/1000èmes des parties communes.

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANS+PORTE CE JOUR A :

A GIVORS (69700), 7, Rue Roger Salengro, à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à Monsieur et Madame

En présence de :

- **Monsieur Xavier DUPUIS, serrurier**
- **Monsieur , témoin**
- **Madame témoin**
- **Monsieur Jean-Luc LAMBERT, diagnostiqueur immobilier**

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

2ème étage – appartement

Je rencontre une jeune femme auprès de laquelle je décline mes nom, prénom, qualité et le but de ma mission. Elle me déclare être **Madame , fille des débiteurs et domiciliée chez-eux.** Je l'invite à appeler ses parents.

Le palier est carrelé. L'entrée se fait depuis l'Ouest par une porte plane en bois qui ouvre et ferme correctement. Elle est équipée d'une serrure trois points. Elle ouvre sur un couloir fixé Sud/Nord.

Peu de temps de temps après le début de mes opérations, trois personnes arrivent sur les lieux les unes après les autres. Je leur décline mes nom, prénom, qualité et le but de ma mission. Elles me déclarent être **Madame , Monsieur et Monsieur leur fils**. Je les invite à appeler les locataires des appartements loués de l'immeuble et poursuis mes opérations :

Couloir

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont peints. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes. L'éclairage artificiel est assuré par une suspension au plafond. Un radiateur à eau, le compteur électrique et le tableau électrique et l'interphone sont installés.

Je relève la présence.

Ce couloir est percé de plusieurs portes bois peintes de couleur claire :

- Celle au Sud/Ouest est la porte d'entrée ouvrant sur la cage d'escalier,
- Celle à l'Ouest ouvre sur la cuisine,

- Celle au Nord/Ouest ouvre sur une chambre,
- Celle au Nord/Est ouvre sur une salle de bains,
- Celle au Nord/Est ouvre sur une chambre,
- Celle au Sud/Est ouvre sur le salon,
- Celle au Sud ouvre sur le WC.

Cuisine

La pièce est fixée Est/Ouest.

Le sol carrelé est identique à celui du couloir. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes incurvées. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

La pièce est équipée, au Sud, de meubles hauts suspendus et bas surmontés d'un plan de travail. Un lave-linge, un lave-vaisselle, un four traditionnel, un four micro-ondes, une hotte aspirante sont installés au Sud.

La face d'appui du mur Sud, faïencée, est percée de cinq prises électriques. Le mur Nord est percé de trois prises électriques.

Une chaudière murale de marque SAUNIER DUVAL est enfermée dans un placard à l'encoignure Sud/Ouest.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension au plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une porte-fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, ouvrant sur un balcon dont le sol est carrelé. Les murs intérieurs sont peints ou bruts. Le balcon est sécurisé par un garde-corps en fer forgé.

Ce balcon donne également sur une fenêtre éclairant naturellement la chambre Nord/Ouest.

Ce balcon est abrité par une tôle ondulée soutenue par une charpente en bois maintenue sur pieds à proximité du garde-corps dont l'éclairage artificiel est assuré par bloc néon.

Au Sud, une descente des eaux pluviales est installée.

Chambre Nord/Ouest

Le sol est habillé d'un parquet flottant. Les cueillies inférieures des murs sont habillées de plinthes. Les murs et le plafond sont peints de couleur blanche.

Le mur Est est percé de prises téléphone, antenne, d'une prise délogée et d'une prise électrique.

Le mur Ouest est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC Elle est sécurisée par volets en bois battants ouvrant sur le balcon. L'allège de la fenêtre est équipée d'un radiateur.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

Salle de bains

La pièce est aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés en périphérie des points d'eau ou peints de couleur taupe. Le plafond, peint en blanc, est percé d'une ampoule sur douille et d'une bouche d'aération.

L'équipement sanitaire est composé :

- d'un radiateur sèche-serviette fixé à la partie Ouest du mur Sud,
- d'une baignoire, dépourvue de tablier, en châssis polyester, alimentée par un robinet mitigeur,
- d'un meuble vasque en polyester alimentée par un robinet mitigeur surmonté d'un meuble suspendu.

Une prise électrique perce l'encoignure Nord/Est de la salle de bains.

L'éclairage artificiel de la pièce est commandé depuis l'extérieur.

Chambre Nord/Est

Le sol est habillé d'un parquet flottant de couleur grise. Les cueillies inférieures des murs sont habillées de plinthes. Les murs et le plafond sont peints.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Est par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, donnant sur la rue Roger Salengro. Elle est sécurisée par volets en bois battants ouvrant. L'allège de la fenêtre est équipée d'un radiateur.

Salon

Le sol est habillé d'un parquet flottant de couleur grise. Les cueillies inférieures des murs sont habillées de plinthes. Les murs et le plafond sont peints.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier. Le mur Ouest est percé d'un interrupteur, de prises électriques et d'une prise antenne. Le mur Sud est percé d'une prise électrique.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Est, par deux fenêtres à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisées par volets battants en bois donnant sur la rue Roger Salengro. L'allège de la fenêtre Nord est équipée d'un radiateur à eau.

WC

Il s'agit d'une pièce aveugle en L à l'envers dont le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes incurvées. Les murs sont peints en beige. Le plafond, peint en blanc, est percé d'une ampoule sur douille et d'une bouche d'aération.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale à bouton poussoir deux débits et d'un meuble vasque dépourvue de robinet, en mélaminé, surmonté d'une rangée de faïences et d'un meuble suspendu.

3ème étage – appartement

Monsieur me déclare être occupant à titre gratuit de cet appartement. Je lui demande l'autorisation de constater et lui signifie l'ordonnance rendue en date du 22 avril 2021 par Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON, sur requête en date du 19 avril 2021.

L'entrée se fait à l'Ouest par une porte d'entrée plane, en bois, ouvrant sur un couloir fixé Sud/Nord.

Couloir

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une douille pendante au plafond.

Le mur Est est percé au Sud de la porte d'accès au salon d'une prise électrique et d'un interrupteur. Le tableau électrique et le compteur sont installés au Sud.

Ce couloir est percé de plusieurs portes bois peintes de couleur blanche :

- Celle au Sud/Est ouvre sur un WC
- Celle au Sud/Est, au Nord, du WC, ouvre sur un salon,
- Celle au Nord/Est, ouvre sur une chambre,
- Celle à l'extrême Nord, ouvre sur une salle de bains,
- Celle au Nord/Ouest ouvre sur une chambre,
- Celle au Sud/Ouest ouvre sur la cuisine,
- Celle à l'Extrême Sud/Ouest est la porte d'entrée.

Toutes les portes planes en bois sont peintes de couleur blanche.

WC

La pièce est aveugle.

Le sol est carrelé ainsi que les plinthes habillant la cueillie inférieure des murs. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille. Il y a une bouche d'aération.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale à bouton poussoir deux débits et d'un lave mains suspendu, alimenté par un robinet mélangeur. La face d'appui du lave mains est faïencée.

Salon

Le sol est habillé de parquet flottant de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le plafond est mansardé en direction de l'Est.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Le mur Est est percé de deux fenêtres à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisées par garde-corps en fer forgé.

La pièce est chauffée par un radiateur fixé en partie Est du mur Nord.

Le mur Ouest est percé de prises électriques, d'une prise antenne et d'une prise téléphone. Le mur Sud est percé d'une prise électrique.

Chambre Nord/Est

Le sol est habillé de parquet flottant de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le plafond est mansardé en direction de l'Est.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique, au Nord de la porte d'entrée.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par garde-corps en fer forgé.

La pièce est chauffée par un radiateur fixé en partie Sud du mur Est.

Salle de bains

La porte d'accès est dépourvue de poignée.

Il s'agît d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. Le mur Nord, le mur Ouest et la partie Ouest du mur Sud sont faïencés. Le mur Est et la partie Est du mur Sud sont peints en blanc.

La pièce est chauffée par un radiateur sèche-serviettes fixé au mur Est.

Une prise électrique est fixée à l'encoignure Nord/Est.

L'équipement sanitaire est composé :

- d'une baignoire, dépourvue de tablier, en châssis polyester, alimentée par un robinet mitigeur,
- d'une vasque démontée et cassée surmontée d'un meuble suspendu.

Le plafond est percé d'un éclairage artificiel et d'une bouche d'aération.

La pièce est équipée d'une alimentation et d'une évacuation lave-linge.

Chambre Nord/Ouest

Le sol est habillé de parquet flottant de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le plafond est mansardé en direction de l'Ouest.

Le mur :

- Est est percé de trois prises dépourvues d'enjoliveurs, de deux prises électriques et d'un interrupteur,
- Nord est percé d'une prise électrique,
- Ouest est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, dont l'allège est équipée d'un radiateur.

Cuisine

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le plafond est mansardé en direction de l'Ouest.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, perçant le mur Ouest. Son allège est équipée d'un radiateur.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

Le mur Sud est équipé d'un meuble bas à deux portes en mélaminé, surmonté d'un plan de travail en aggloméré percé d'un évier en inox un bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur et d'une plaque de cuisson à quatre brûleurs gaz, surmontés d'une rangée de faïence percée d'une prise électrique. Cette rangée de faïence est surmontée d'un meuble suspendu deux portes en mélaminé.

A l'encoignure Sud/Ouest, se trouve la chaudière de marque CALDEAL.

Parties communes

Le seuil du dernier étage est carrelé. Les murs, tendus de toile de verre, sont peints de deux couleurs. Le plafond mansardé est peint en blanc et percé d'une fenêtre de toit et d'une trappe condamnée.

L'escalier en bois est demi tournant. Le garde-corps est en bois.

L'entresol entre le troisième étage et le deuxième étage est éclairé naturellement par un fenestron en châssis bois, en simple vitrage perçant le mur Ouest.

Le seuil du deuxième étage est carrelé. L'éclairage artificiel de l'étage est assuré par un plafonnier.

Les murs du palier du deuxième étage sont tendus de toile de verre.

La partie basse des murs de l'escalier est enduite. La partie centrale de ces murs est agrémentée d'une corniche. La partie haute des murs est peinte.

Les marches en pierres penchent en direction des limons intérieurs en bois.

Le mur Ouest de l'entresol entre le deuxième étage et le premier étage est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques.

Le seuil du premier étage est carrelé. Les murs sont tendus de toile de verre. Le plafond est peint. L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

La partie basse des murs de l'escalier est enduite. La partie centrale de ces murs est agrémentée d'une corniche.

Les marches en pierres penchent en direction des limons intérieurs en bois.

Le mur Ouest de l'entresol entre le premier étage et le rez-de-chaussée est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques.

La paillasse de l'escalier entre l'entresol et le 2ème étage est bétonnée et reprise par endroits.

Les murs présentent des traces d'infiltration et délitements prononcés.

Au rez-de-chaussée, l'escalier mène à un couloir dont le sol est carrelé et les murs enduits ou tendus de toile de verre.

Rez-de-chaussée – appartement

Je rencontre une personne auprès de laquelle je décline mes nom, prénom, qualité et le but de ma mission. Ce dernier me déclare être **Monsieur** Je lui décline mes nom, prénom, qualité et le but de ma mission en lui demandant l'autorisation de constater, étant précisé que je suis accompagné de Monsieur qui lui traduit ce que je dis. Suite à sa réponse affirmative et après lui avoir signifié l'ordonnance rendue en date du 22 avril 2021 par Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON, sur requête en date du 19 avril 2021, je poursuis mes constatations.

L'entrée se fait à l'appartement par le Sud depuis le couloir, par une porte post-formée côté extérieur et plane côté intérieur, ouvrant sur un couloir.

Couloir

Il fuit en direction du Nord et dessert :

- A l'Est, un salon,
- au Nord/Est, une chambre,
- au Nord, une salle de douches,
- au Nord/Ouest, une autre chambre,
- au Sud/Ouest, une cuisine,
- au Sud/Ouest de la partie évasée du couloir, un WC.

Le sol est carrelé aspect marbre. La cueillie inférieure est habillée de plinthes en bois. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le plafond est percé de cinq spots.

Les portes d'accès des trois pièces de vie sont vitrées. Les portes d'accès à la salle de douches, aux WC sont post-formées. La vitre de la porte d'accès à la cuisine est repeinte.

Le couloir est chauffé par un radiateur fixé en patrie Sud du mur Est

Salon

Le sol est carrelé aspect marbre. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Le mur Ouest est percé d'un interrupteur et d'une prise électrique. Le mur Sud est percé de deux prises électriques. Le mur Est est percé de deux prises électriques et d'une prise téléphone. Il est également percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par volets roulants en bois. L'allège est équipée d'un radiateur.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

Chambre Nord/Est

Le sol est carrelé aspect marbre. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Le mur Est est percé d'une prise électrique et d'une

L'éclairage naturel est assuré par à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par volets roulants en bois. L'allège est équipée d'un radiateur.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Salle de douches

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé imitation marbre. Les murs sont faïencés sur l'intégralité de leur hauteur. Le plafond, peint en blanc, est percé de quatre spots et d'une bouche d'aération.

L'éclairage artificiel est commandé par un interrupteur installé côté couloir.

Le mur Ouest est percé de trois prises électriques et équipé d'un radiateur.

L'équipement sanitaire est composé, au Nord/Est, d'une cabine de douches en quart de cercle, fermée par parois en plexiglass et alimentée par un robinet mitigeur avec sélectionneur pomme/pommeau de douches.

Il est également composé d'un meuble bas, suspendu, à deux tiroirs, surmonté d'une vasque en émail avec plan de travail, alimentée par un robinet mitigeur eau chaude/eau froide. Une alimentation d'évacuation lave- linge est fixée au Sud/Est.

Pièce Nord/Ouest

L'accès se fait par une porte vitrée.

Le sol est carrelé imitation marbre comme celui des pièces précédemment visitées. La base des murs est habillée de plinthes. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Les murs Nord et Ouest sont percés d'une prise électrique.

La pièce est chauffée par un radiateur.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre basculante à simple battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet roulant à courroie mécanique.

Cuisine

Le sol percé d'une bonde d'évacuation d'eau en partie centrale est carrelé imitation marbre. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont peints en blanc. Le plafond, également peint en blanc, est percé de huit spots et d'une bouche d'aération VMC.

Les faces d'appuis du mur Sud sont faïencées et percées de deux prises électriques. Au-devant de celui-ci, présence d'un meuble kitchenette en mélaminé blanc à deux portes, surmonté d'un évier en inox à double bac avec égouttoir, alimenté par robinet mitigeur.

Le mur Ouest est percé d'une porte-fenêtre, à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, donnant sur la cour intérieure de l'immeuble. Elle est sécurisée par volet mécanique hors d'usage. La partie Ouest du mur Nord reçoit une chaudière de marque ELM LEBLANC. Le mur Nord est également percé d'une prise électrique.

Cour intérieure

Le couloir central, au Sud de l'appartement, mène à l'Ouest, à une porte vitrée armée, ouvrant sur la cour.

La cour est en deux partie. Le sol de la partie principale, à l'Est, en béton, est percé d'une bonde centrale. Les murs sont enduits. Elle est délimitée, à l'Ouest par une bordure à l'Ouest de laquelle, la cour est composée d'une jardinière. Un prunier est planté en partie Nord de cette jardinière.

Le mur Ouest est en pisé. Le revêtement de ce mur a chuté en partie basse.

Au Nord/Est de la cour, présence d'une dépendance fermée par une porte vitrée armée ouvrant sur un placard condamné.

En partie extrême Est de la cour, un préau abrite la fenêtre de la chambre Nord/Ouest et la porte-fenêtre de la cuisine de l'appartement du rez-de-chaussée.

Au Nord/Est, un escalier demi-tournant descendant mène au sous-sol et aux caves dont la trémie est sécurisée par un garde-corps en fer forgé.

Sous-sol

L'accès commun se fait par une porte en bois. Le sol est en terre battue. Les murs sont en pierres.

Je constate la présence de quatre caves voûtées situées au Nord/Ouest, au Nord/Est, au Sud/Est et au Sud/Ouest. Cette dernière est dépourvue de porte.

Les portes des autres caves sont ouvertes. Des câbles sont rampants aux plafonds. L'éclairage artificiel est hors d'usage. Les canalisations sont apparentes.

Au fond de la cave Sud/Est se trouvent les compteurs d'eau.

1er étage – appartement

Accompagné de **Monsieur** , je me rends au premier étage et rencontre une personne auprès de laquelle, je décline mes nom, prénom, qualité et le but de ma mission. Celle-ci me déclare être **Monsieur** . Il me déclare également être le et titulaire du bail de l'appartement du premier étage, occupé également par Monsieur

Je lui signifie l'ordonnance rendue en date du 22 avril 2021 par Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON, sur requête en date du 19 avril 2021 et poursuis mes constatations.

L'accès se fait par une porte plane en bois équipée d'une serrure et de deux verrous. Elle ouvre sur une vaste pièce à usage de couloir/salle à manger.

Couloir/salle à manger

Le sol est pour partie, carrelé et pour autre, composé de parquet. La partie carrelée présente un défaut de planéité. Le carrelage est cassé par endroits.

La base des murs est habillée de plinthes carrelées pour la partie carrelée et en bois pour la partie parquet. Les murs sont tendus de toile de verre. Le plafond est peint en blanc. les cueillies sont peintes de couleur crème.

La partie Sud du couloir est abritée par un plafond à la française.

Il dessert :

- à l'Ouest, une cuisine,
- au Nord/Ouest, une chambre,
- au Nord/Est, une autre chambre,
- au Sud/Est, un salon,
- Au Sud, les sanitaires.

L'éclairage artificiel est assuré par deux ampoules sur douille et une suspension. Au Sud, entre la porte d'entrée et les sanitaires se trouvent le tableau électrique et l'interphone.

Une prise électrique perce le mur Est.

Cuisine

L'accès se fait par une porte poste formée en bois ouvrant sur une pièce fixée Est/Ouest dont le sol carrelé présente un défaut de planéité. Certains carreaux sont cassés. La cueillie inférieure des murs est agrémentée de plinthes. Les murs sont peints de couleur crème. Le mur Sud est percé de trois prises électriques. Le mur Nord est équipé d'un radiateur à eau. d

Le plafond peint en blanc est percé d'une double aération et d'un éclairage artificiel assuré par une ampoule sur douille.

Cette pièce s'évase en direction de l'Ouest pour accueillir au Sud une plaque de cuisson, un meuble kitchenette en mélaminé surmonté d'un évier en inox à un bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur eau chaude eau froide et une chaudière marque SAUNIER DUVAL. Une hotte aspirante est fixée au droit de la plaque de cuisson qui est superposée sur un frigidaire bas.

Dans la partie de la pièce fixée Est/Ouest, présence d'une alimentation et d'une évacuation lave-linge et de meubles suspendus en partie haute.

Le plafond est à la Française de cette partie de pièce fixée Est/Ouest. Le plafond de la partie Ouest de la pièce est peint en blanc.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Ouest, par une fenêtre à trois battants dont un double, en double vitrage, sur châssis bois sécurisé par volet roulant mécanique donnant sur la cour et, au Nord/Ouest, par une porte-fenêtre à simple battant, en double vitrage, sur châssis PVC donnant sur le balcon, fermée par volet roulant électrique commandé par un bouton poussoir.

Balcon

Le sol est carrelé. Le balcon est sécurisé par un garde-corps en fer forgé.

Les murs sont peints en blanc.

Je relève la présence d'un frigidaire à l'encoignure Nord/Est. La partie Sud du mur Est du balcon est percé de deux prises électriques étanches en saillie en.

Ce mur Est est également percé d'une fenêtre sécurisée par volets bois battant. Le mur Ouest en dessous de la fenêtre précitée est percé d'une bouche d'aération.

La sous-face du balcon du deuxième étage est composée de parpaings.

Chambre Nord/Ouest

L'accès se fait par une porte post-formée en bois.

Le sol est habillé de moquette. La cueillie inférieure des murs est équipée de plinthes en bois. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Une empreinte est visible en partie Ouest du plafond.

Le mur Est est percé d'une prise électrique. Le mur Nord également.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier par une applique fixée au mur Est.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC perçant le mur Ouest et donnant sur le balcon, sécurisée par volets bois. L'allège de cette fenêtre est équipée d'un radiateur à eau.

Pièce Nord/Est

L'accès se fait également par une porte post-formée en bois.

Le sol est habillé d'un parquet en chevrons. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes. Les murs sont tapissés. Le plafond est tendu de toile de verre. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur et équipé d'une applique. Le mur Nord est percé d'une prise téléphone, d'une prise antenne et d'une prise électrique.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volets bois battants dont l'allège est équipée d'un radiateur à eau.

Salon

L'accès se fait par une porte vitrée à vitrage armé.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est équipée de plinthes en bois. Les murs sont peints en blanc. La cueillie supérieure des murs est agrémentée de corniches en plâtre. Le plafond, tendu de toile de verre, est agrémenté d'une rosace en partie centrale.

Le mur Nord est percé de deux trous dépourvus de prises et interrupteurs et d'une prise téléphone. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique.

La pièce est équipée, au Sud/Est, d'un placard mural fermé par une porte plane en bois.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Est, par deux fenêtres à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC sécurisées par volets bois battants. Les allèges sont équipées de radiateurs.

Salle de bains

L'accès se fait par une porte post-formée côté extérieur, plane côté intérieur en bois, équipée d'une condamnation.

Il s'agit d'une pièce aveugle, surélevée d'une marche par rapport au couloir.

La contremarche de la surélévation est carrelée, de même que le sol de la salle de bains. Au Sud/Est, présence d'un receveur de douches à l'italienne surmonté et condamné partiellement d'une baignoire en châssis polyester dont les tabliers sont en agglomérés.

Les murs sont faïencés. Le plafond est peint en blanc.

Le mur Ouest est percé d'une bouche d'aération. Le mur Nord est percé d'une prise et équipé d'une applique.

La baignoire est alimentée par un robinet mitigeur eau chaude, eau froide avec sélectionneur douche/robinet et pommeau.

Au Sud/Ouest, présence d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale à tirette.

Au Nord/Est, présence d'un meuble vasque en émail blanc d'un seul tenant, surmonté d'un miroir et d'une tablette.

Parties communes (à nouveau)

Les quatre compteurs de gaz sont fixés à la partie Ouest du mur Sud du couloir du rez-de-chaussée, juste avant l'accès à la cour. En face de la montée d'escalier, le mur Sud est équipé du compteur électrique et du tableau électrique des communs.

En face des compteurs de gaz, une porte ouvre sur un placard sous-escalier.

Le sol du couloir du rez-de-chaussée est percé d'un regard, quasiment en face de la montée d'escaliers.

L'éclairage artificiel de la partie Ouest du couloir est assuré par une applique. Celui de la partie Est est assuré par un plafonnier.

La porte d'entrée de l'immeuble est une porte post-formée en bois.

Les interphones et les quatre boites aux lettres sont accessibles depuis la rue.

Généralités

Le 7 rue Roger Salengro est situé au centre-ville de la commune, à proximité de la mairie et d'un arrêt de bus TCL,

Il m'est déclaré par Monsieur :

- qu'il est hébergé titre gratuit au dernier étage,
- que les deux appartements du premier et du rez-de-chaussée sont loués aux personnes que j'ai rencontrées,
- que le montant mensuel des loyers est de 600 € par appartement,
- qu'il n'y a pas de syndic de copropriété ni de conseil syndical,
- que l'appartement du 2ème étage est occupé par les propriétaires,
- que la cour est de jouissance commune,
- que les abonnements d'eau courante, de gaz et d'électricité ne font pas partie des charges,
- qu'il n'y a pas de combles,
- que les caves du sous-sol sont occupées de manière privative,
- que l'immeuble fait l'objet d'une hypothèque,
- qu'il n'y a pas de garage, ni de stationnement privatifs.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 17h20 environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

Xavier DELARUE
Huissier de Justice

CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES

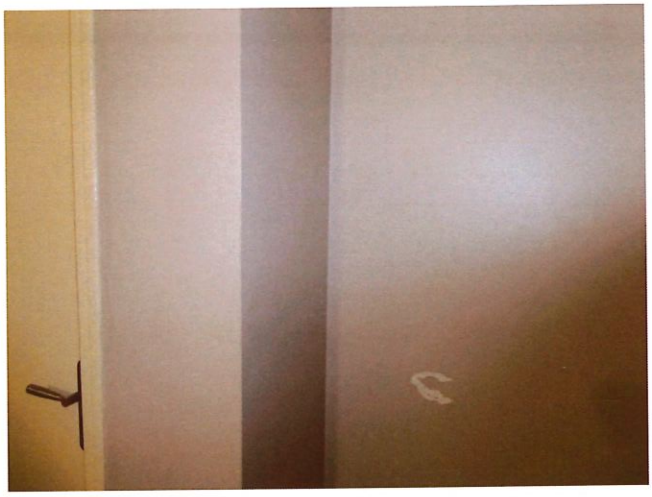

X. DESLARUE Huissier de Justice 69440 MORNANT

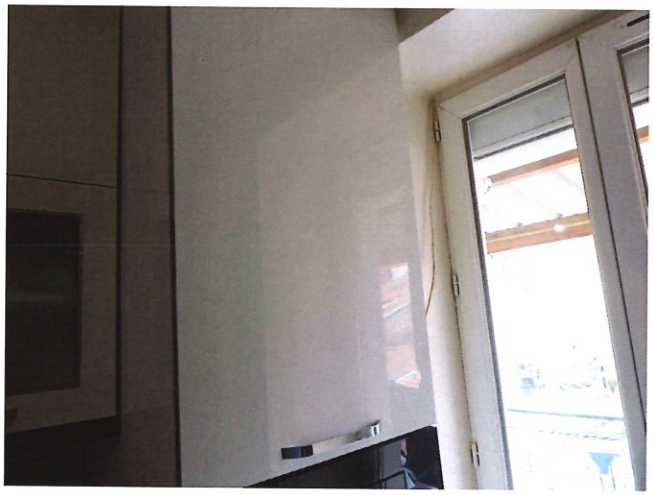

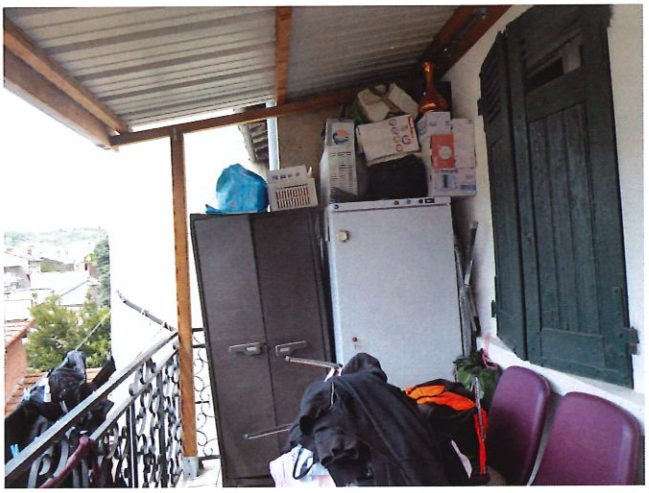

X. DELARUE Huissier de Justice
69440 MO

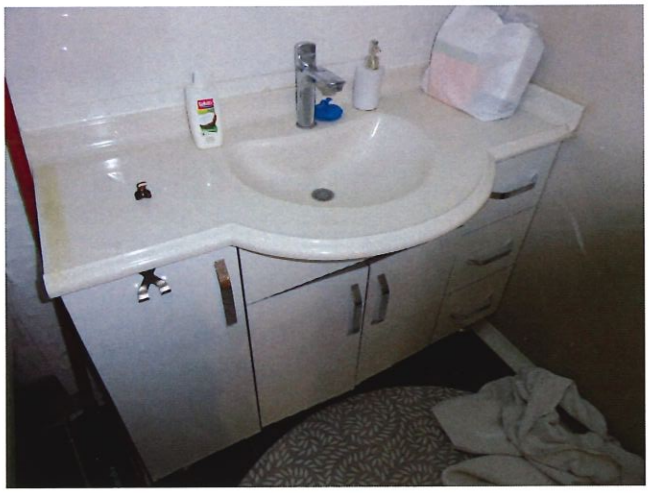

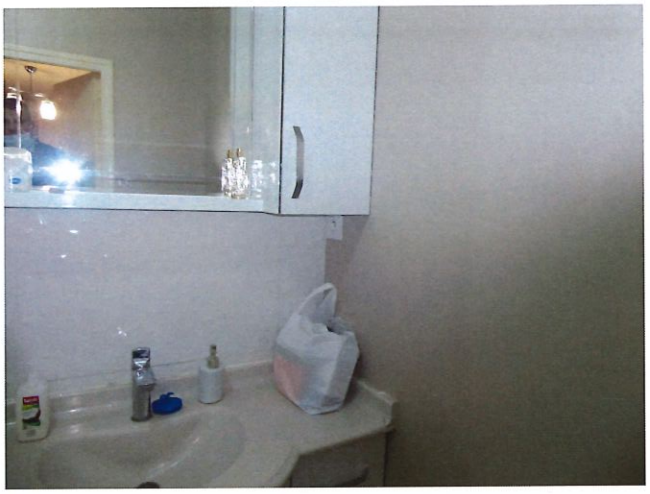

X. DELARUE Huissier de Justice Associé
69440 MORNANT

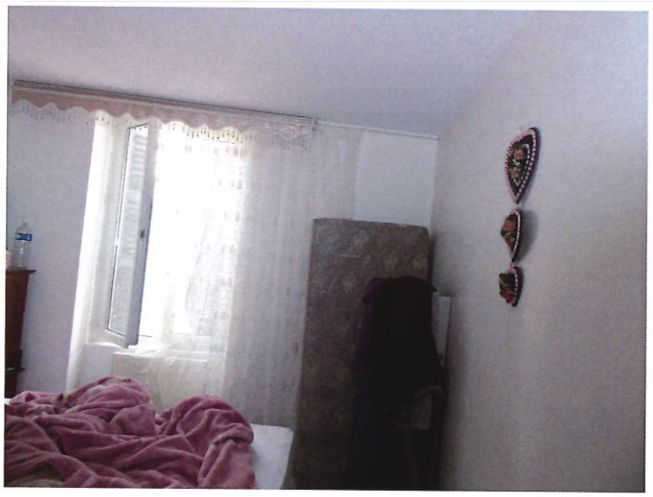

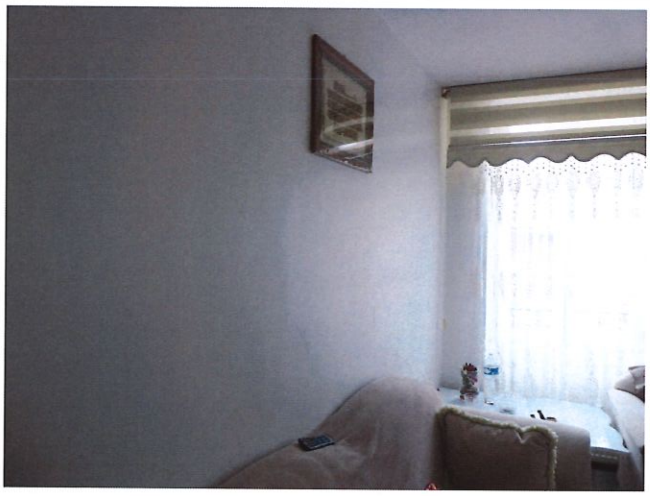

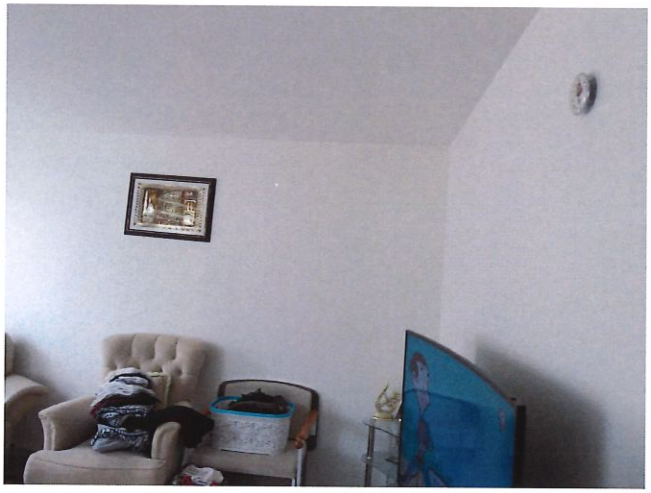

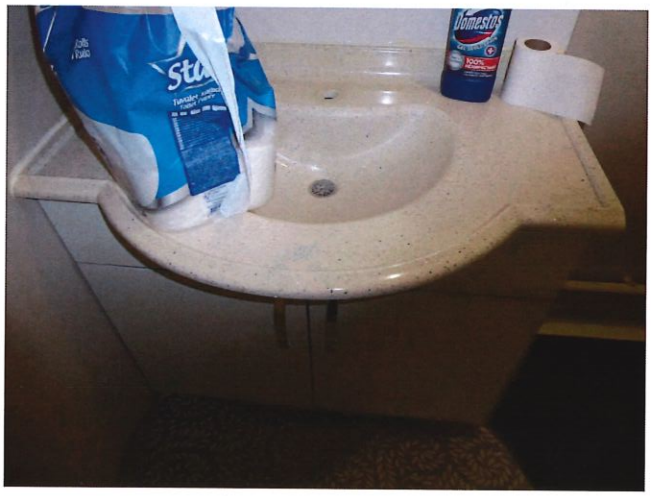
Domestos

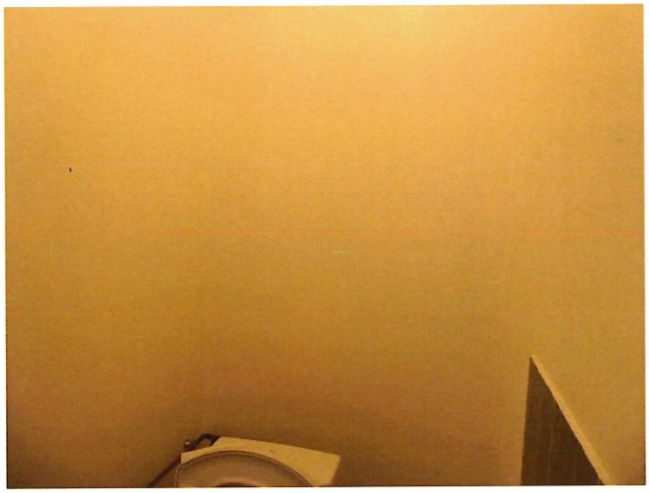

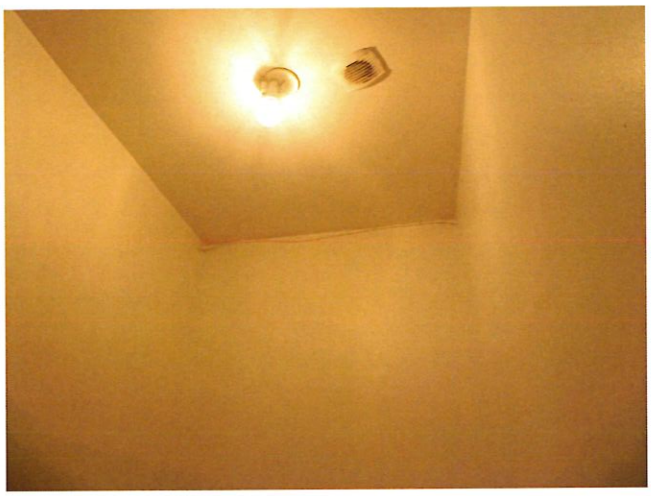

X. DELARUE Huissier de Justice Associé
69440 MORNANT

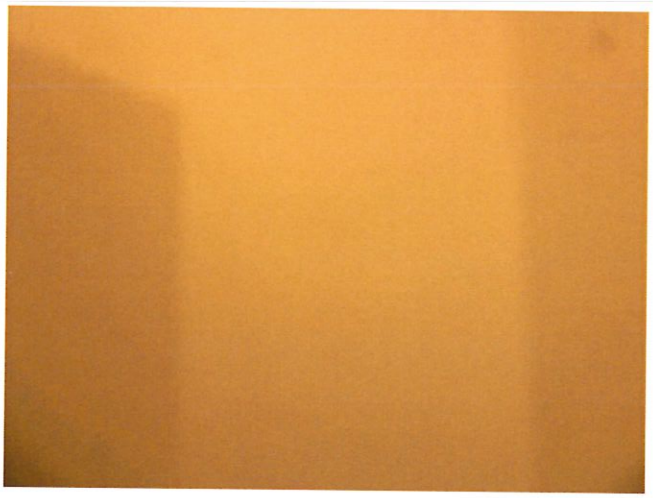

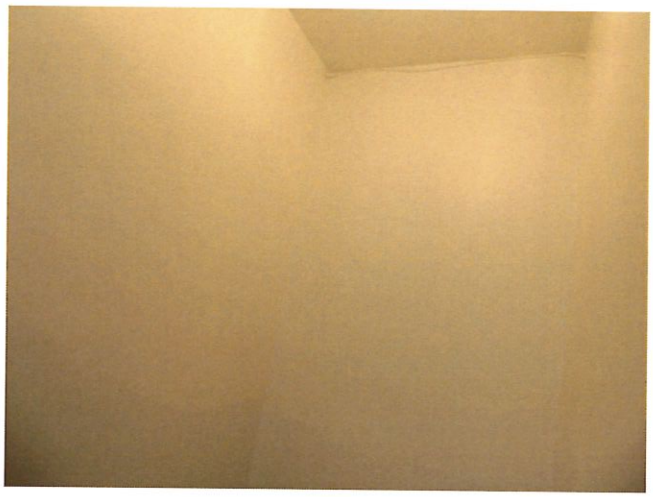

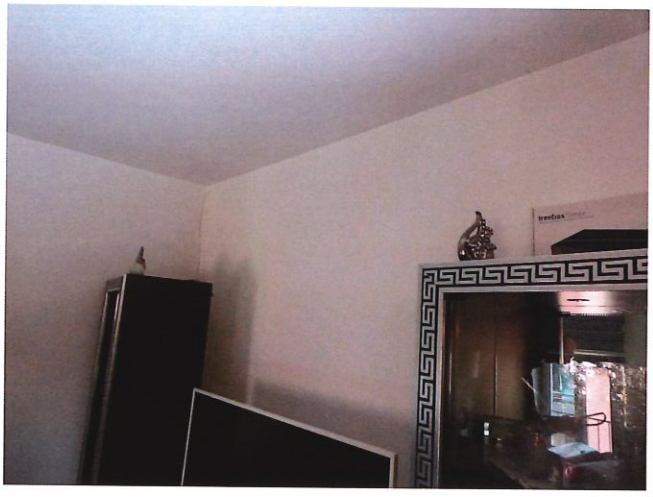

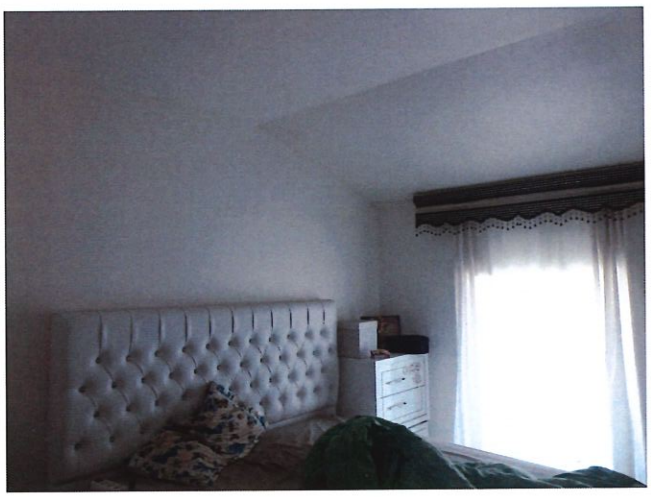

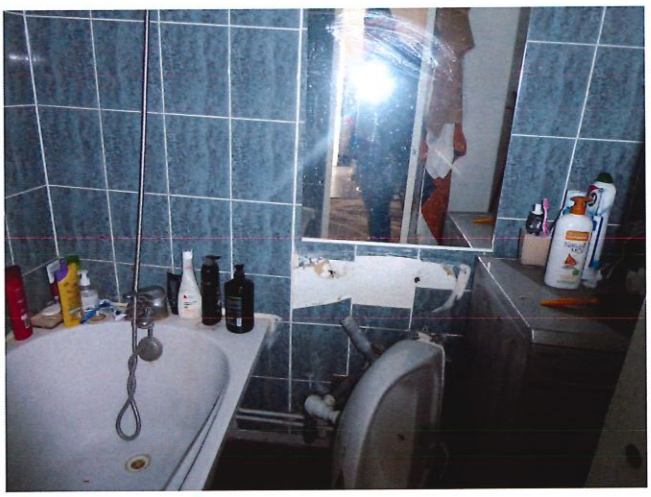

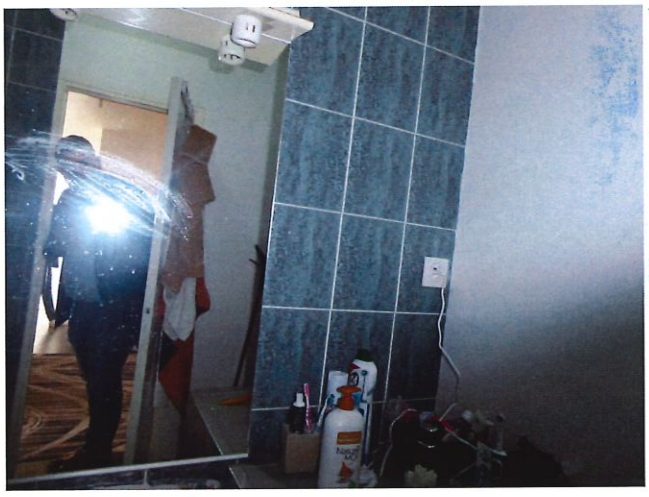

X. DELARUE Huissier de Justice Associé
69440 MORNANT

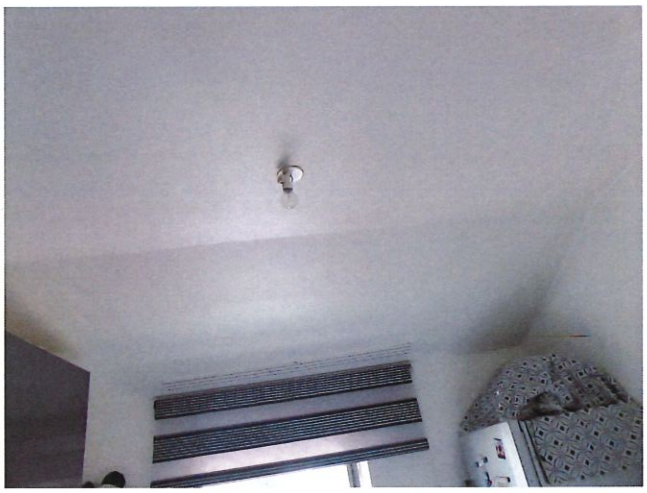

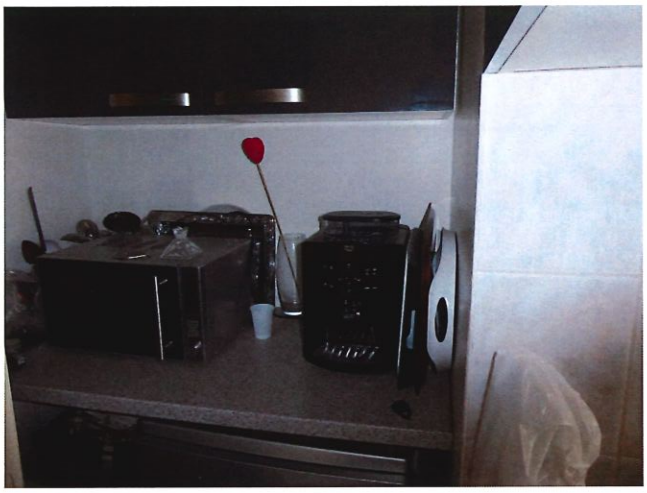

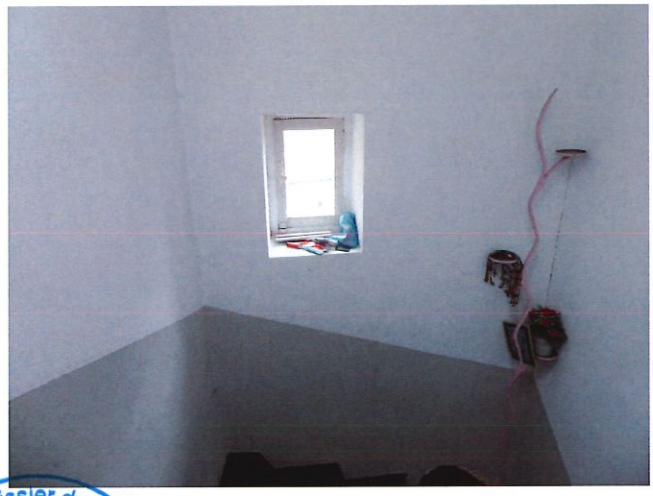

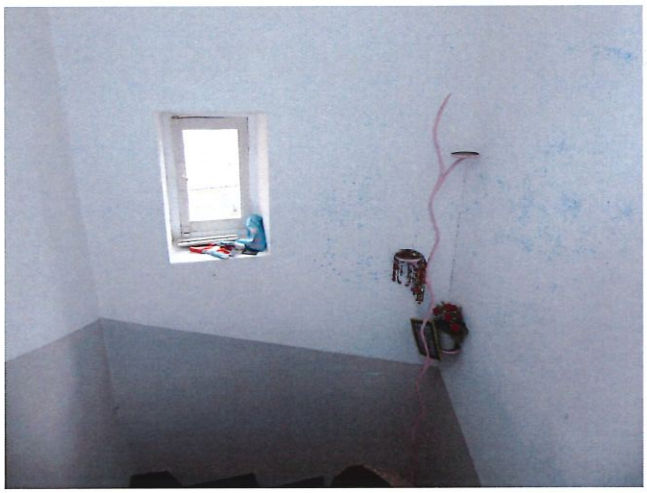

X. DELARUE Huissier de Justice Associé 69440 MORNANT

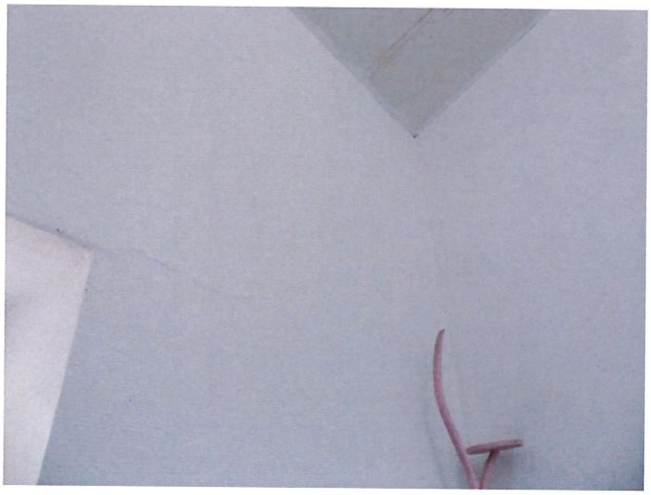

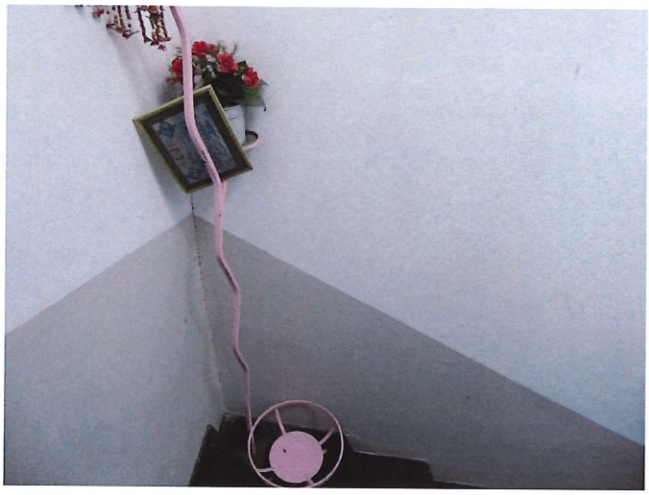

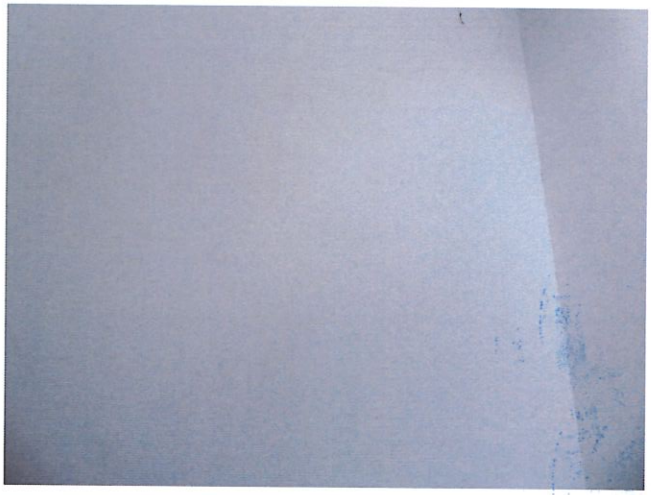

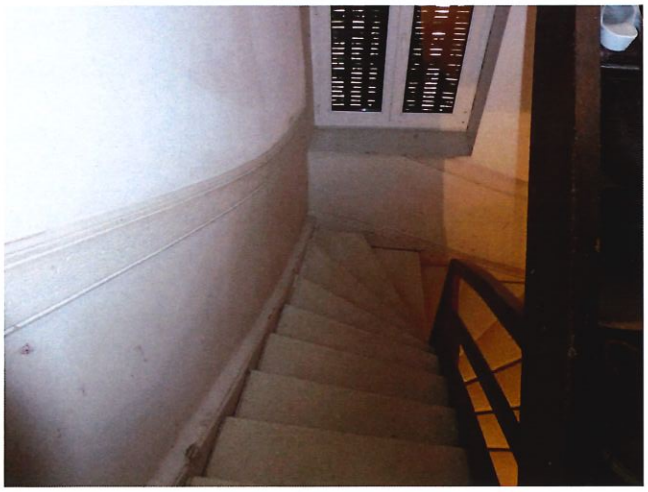

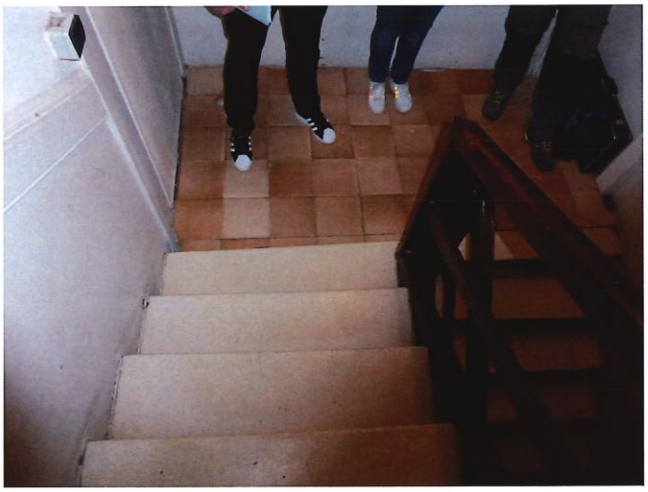

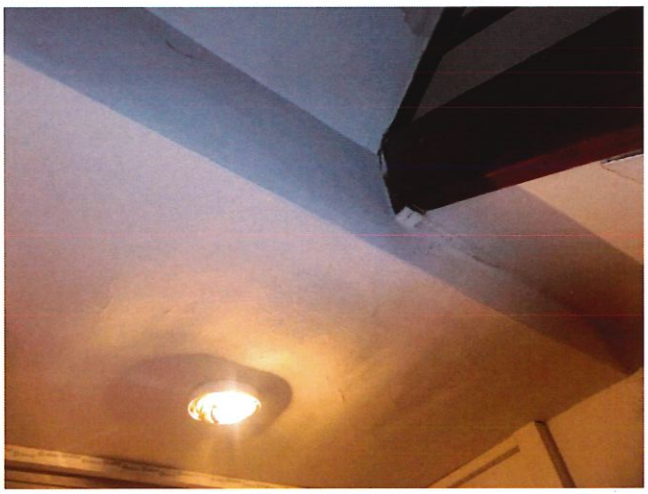

X. DELARUE Huissier de Justice
69440 MORNA

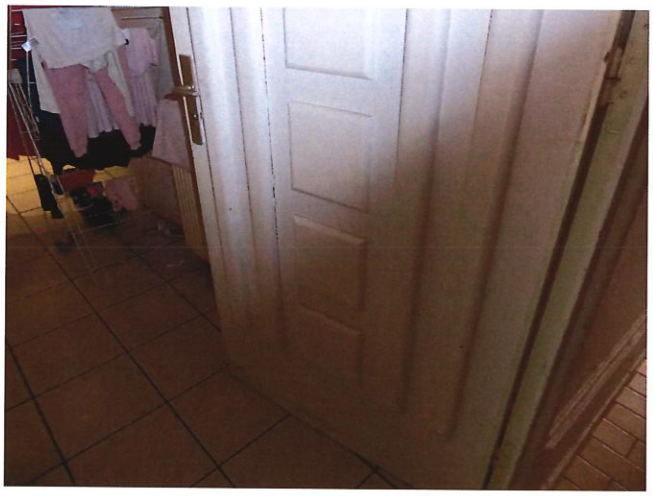

X. DELARUE Huissier de Justice Associé
69440 MORNANT

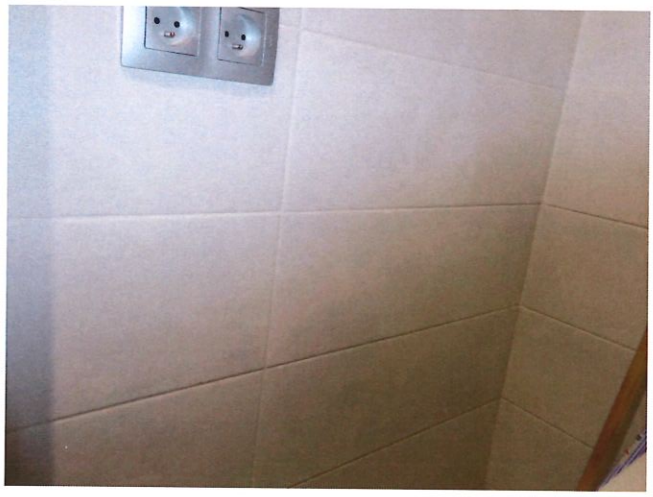

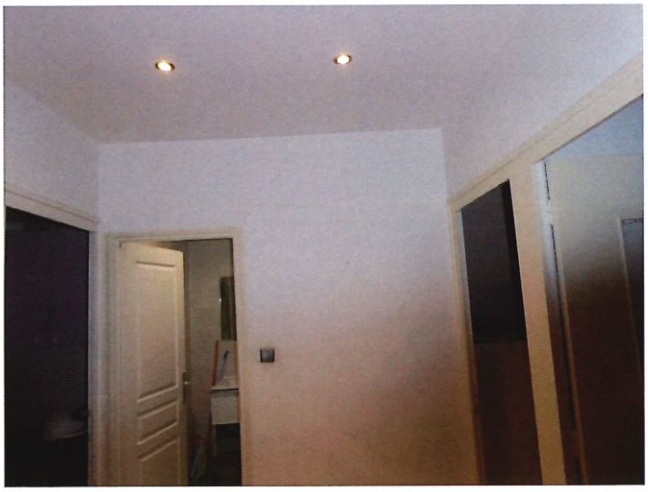

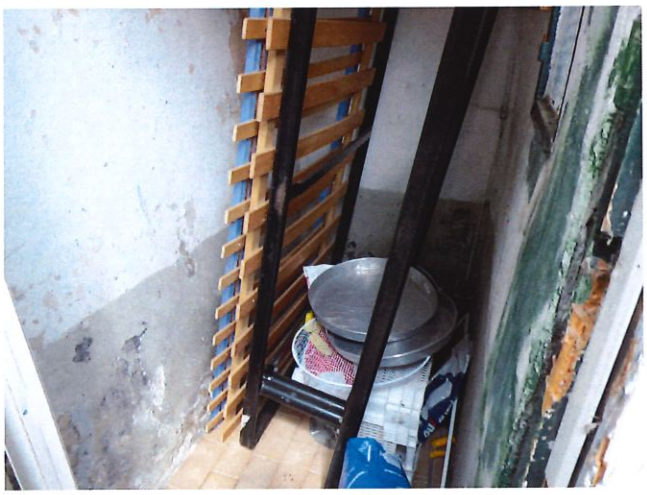

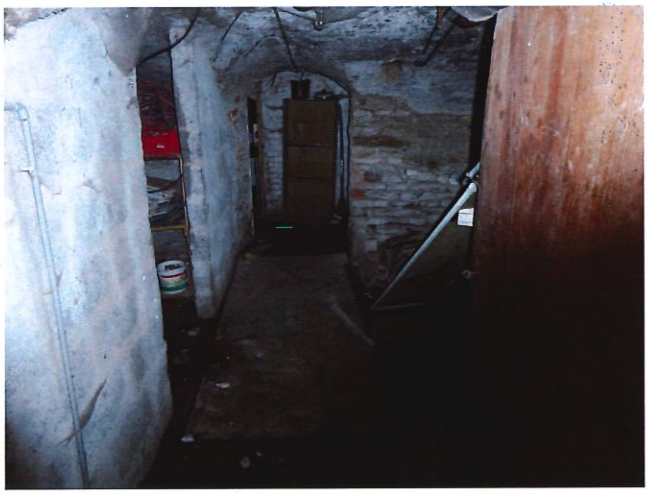

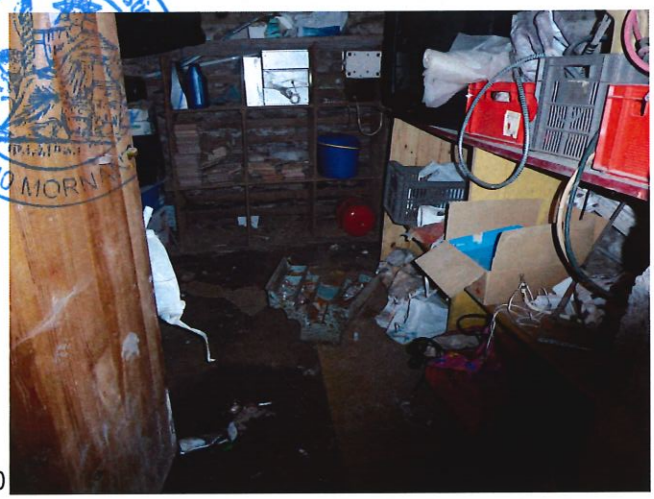

X. DELARUE Huissier de Justi
69440 MORN

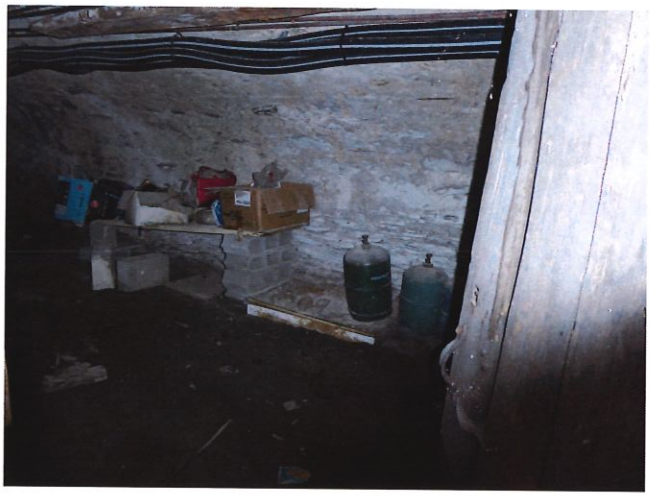

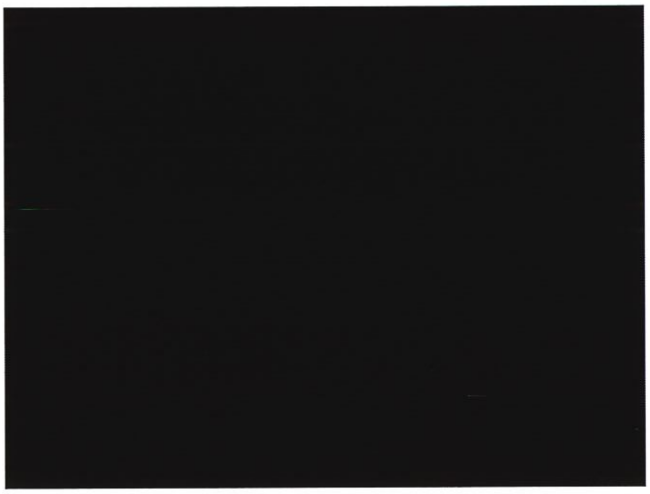

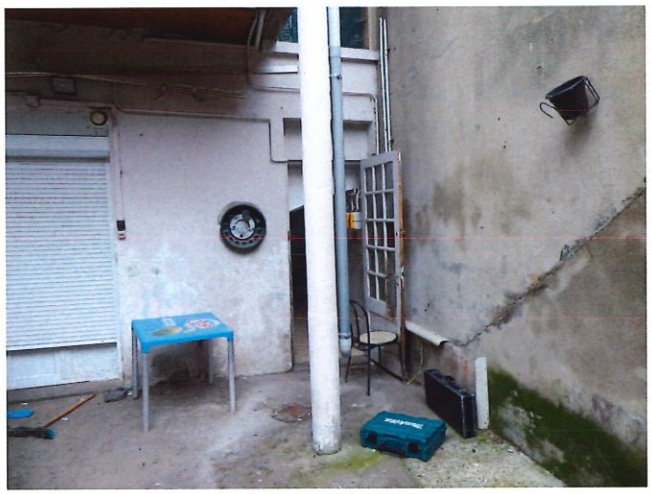

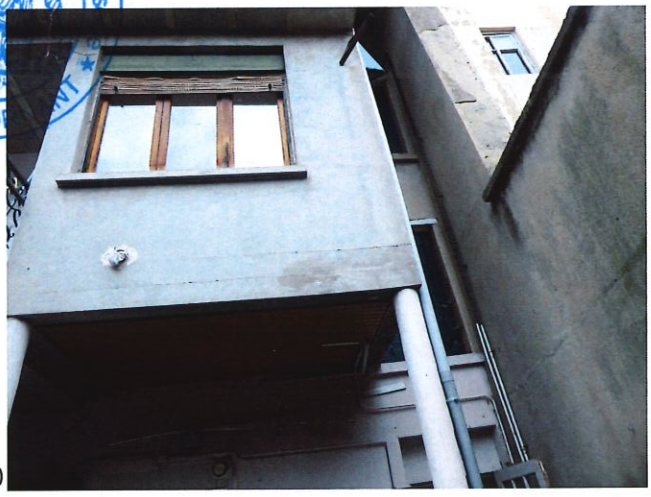

X. DELARUE Huissier de Justice Ass
69440 MO

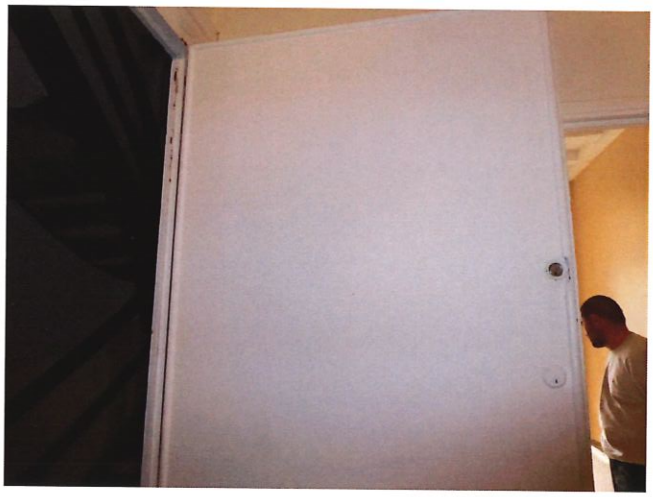

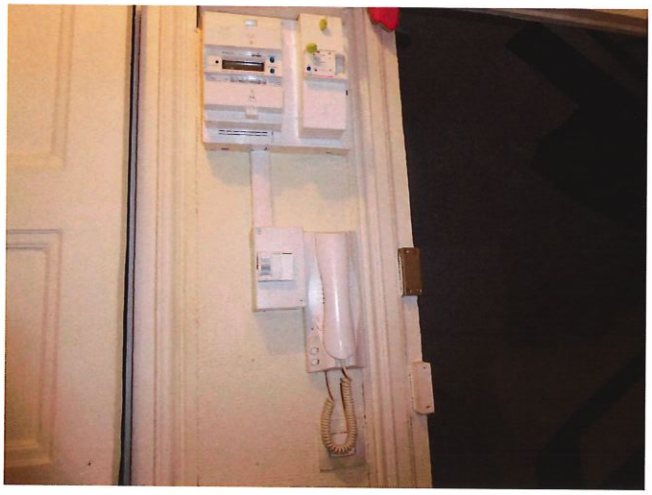

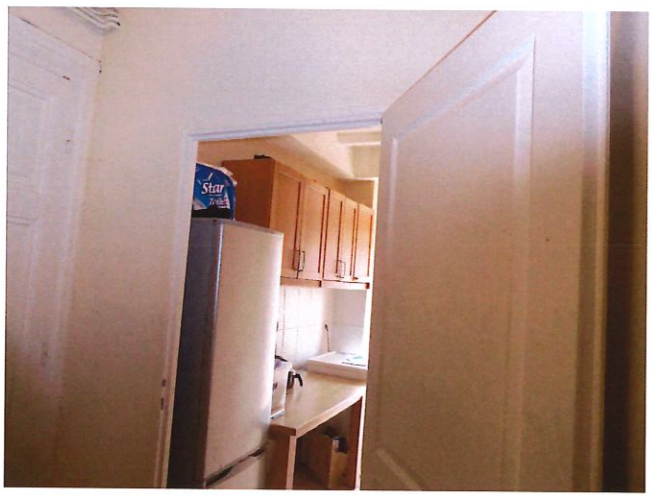

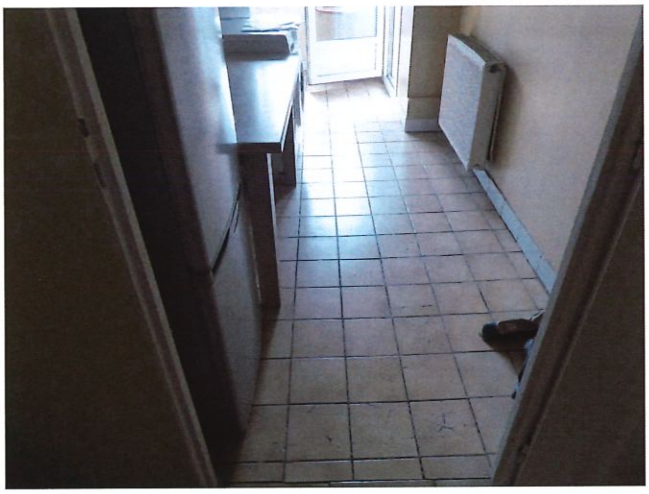

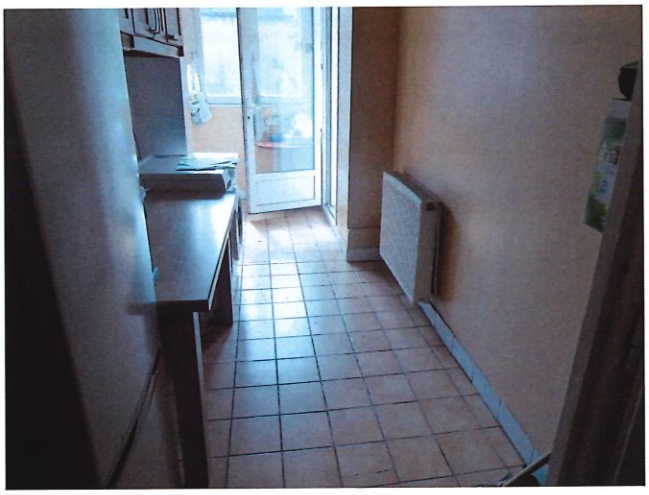

X. DELARUE Huissier de Justice Associé
69440 MORNANT

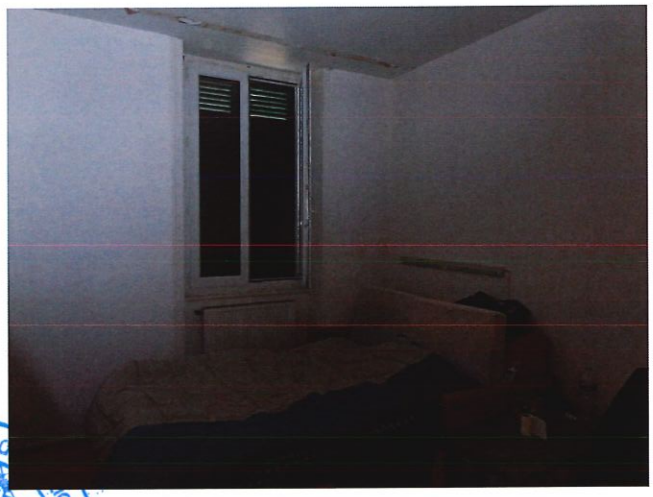

DELARUE Huissier
69440 MORNANT

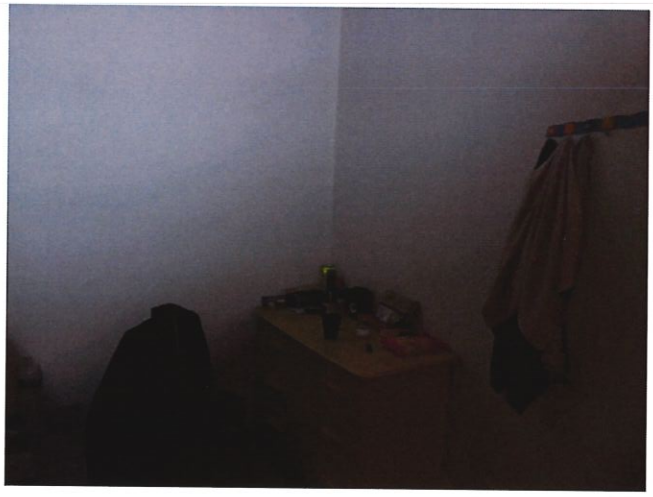

X. DELARUE Huissier
69440 MORNANT
Associé

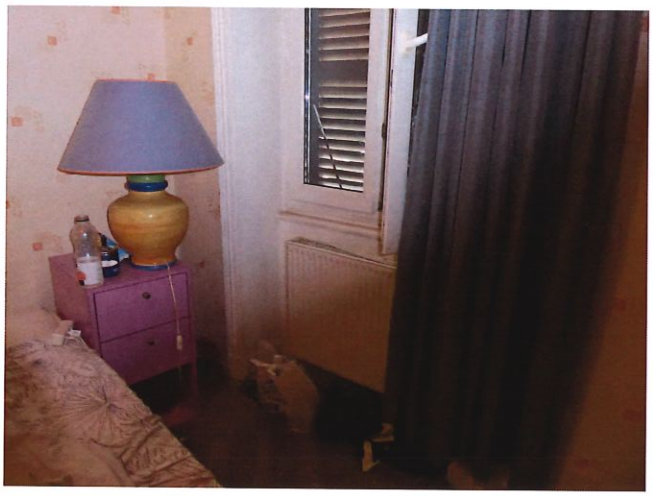

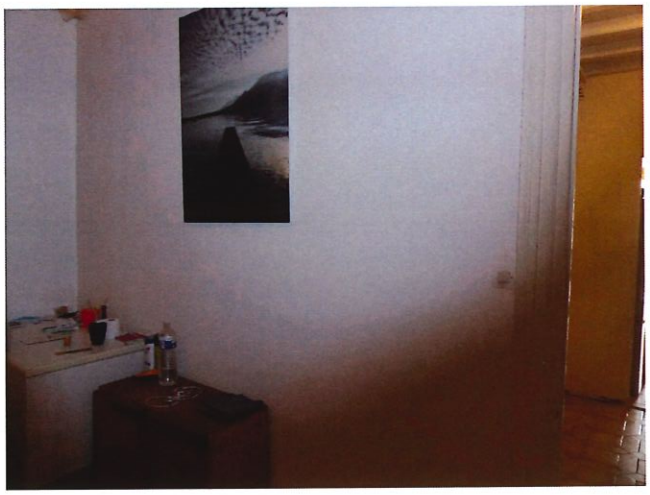

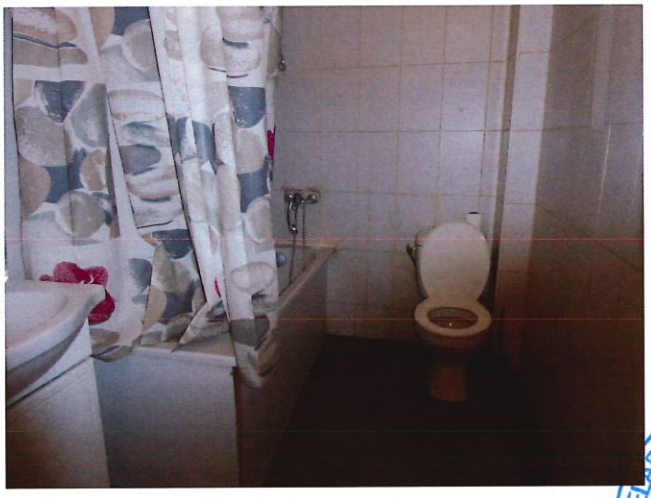

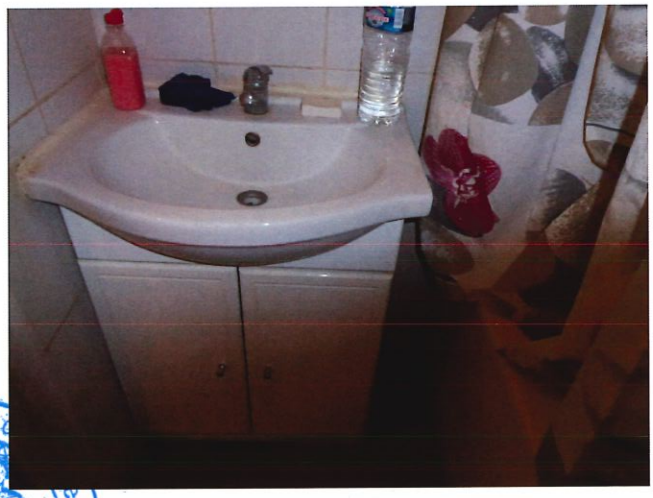

X. DELARUE Huissier
69440 MORNANT

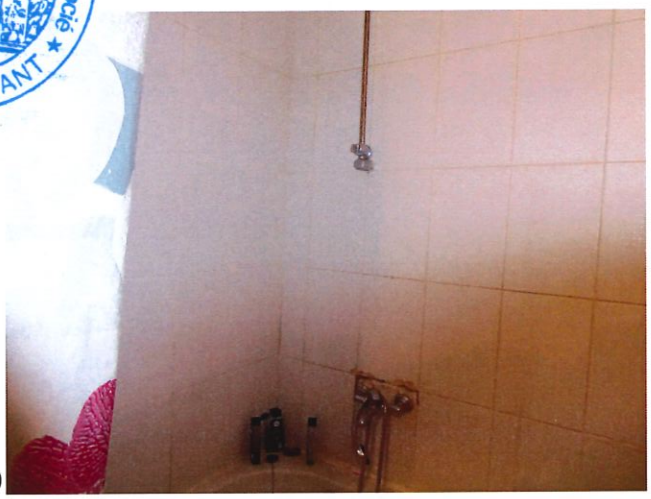

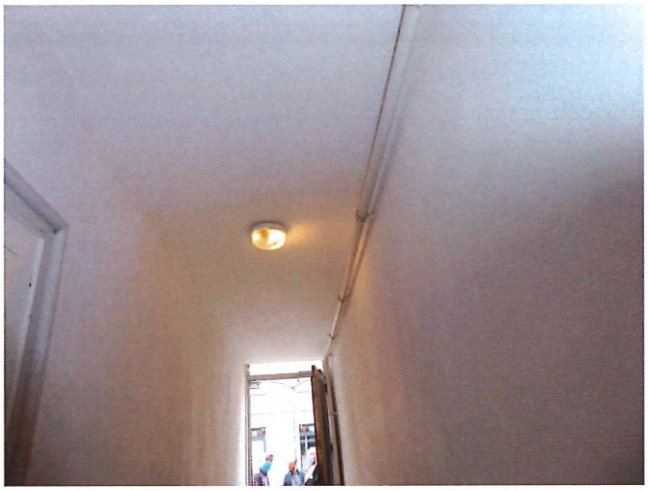

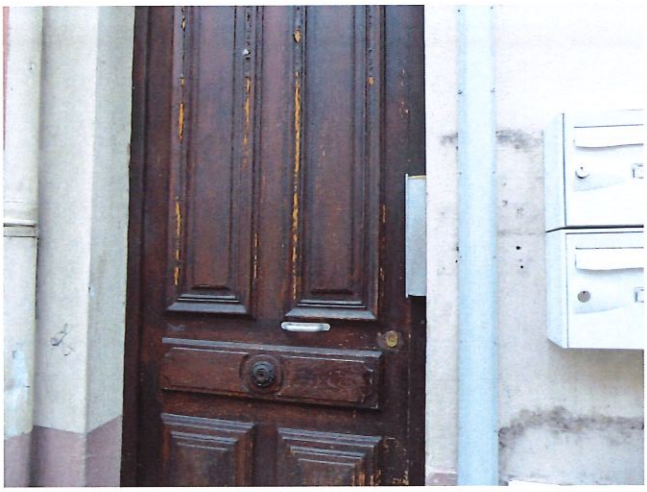

X. DELARUE Huissier Associé
69440 MORNANT

BIG M

ANNEXES

SERRURIER	TEMOIN	TEMOIN
Dupuis Xavier	FUTELOT Virginie	JOMAIN Christophe

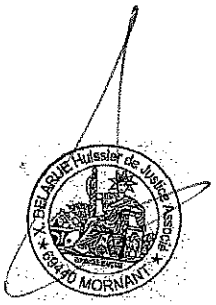

SAS HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Huissiers de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du VINGT HUIT AVRIL
DEUX MILLE VINGT ET UN

Références :
298280/PHC/298280

A LA DEMANDE DE Monsieur le Responsable du Pôle de Recouvrement
3 rue de la Charité
69002 LYON

La copie du présent acte comporte 27 feuilles.

Xavier DELARUE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	670,94
D.E.P. Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	678,61
TVA 20,00%	135,72
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	22,00
T.T.C.	**836,33**